***Donner la parole aux jeunes dans les médias***

**Dans les médias, ouvrir un véritable espace d’expression où les jeunes sont pleinement acteurs dans le processus de production est loin d’être récurrent. S’il arrive qu’on leur permette d’intervenir de temps à autre, c’est surtout pour les faire parler. Rarement pour véritablement leur donner la parole.**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Il s’agit d'éviter la confusion entre « faire parler les enfants » et « donner la parole aux enfants ».[[1]](#footnote-1)*** |

Majoritairement, si la parole est prêtée aux jeunes, c’est le journaliste qui fixe les règles de l’échange et qui définit le contenu initial. C’est lui aussi qui, en aval, décide de ce qu’il va en faire.

En donnant la parole aux jeunes, l’intention est toute autre. Il s’agit de leur donner la possibilité de s’exprimer librement sur des sujets qui les intéressent avec pour objectif qu’ils ne soient pas simplement entendus mais véritablement écoutés par tous (et donc pas seulement par ceux de leur âge).

Au final, il s’agit donc de permettre aux jeunes d’exister et d’être reconnus dans leur droit à la parole tel que défini dans l’article 13 de la convention internationale relatives aux droits de l’enfant (1989) : « *L’enfant a droit à la liberté d’expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l’enfant* ».

Précisons que, comme l’a souligné Bernard Devos, délégué général aux droits de l’enfant en Belgique, « prendre au sérieux la parole des jeunes, c’est la prendre en compte et non les prendre aux mots ». C’est en fait la considérer comme celle de n’importe quel citoyen, quel que soit son âge.

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Ce n'est pas parce qu'on est trop jeune pour obtenir sa carte d'électeur* (et donc de presse…) *qu'on n'a pas d'avis sur la société.[[2]](#footnote-2)*** |

***Outils pour…***

1. **Définir les règles de l’échange**

Avant la réalisation de tout échange, il est important d’en fixer les règles et, notamment, de permettre à chaque intervenant, les jeunes y compris, de percevoir le type de relation qui va s’établir. Il s’agira, notamment, de préciser la façon dont s’organiseront les échanges verbaux et le tour de parole.

Pour qu’elles soient légitimes, il est important que ces règles soient établies de manière concertée.

1. **Favoriser une prise de parole préparée**

Une prise de parole spontanée est une tâche complexe qui nécessite la mobilisation d’un nombre important de compétences dont l’acquisition est longue et fastidieuse. Aussi, pour les enfants et les adolescents, il s’agit d’un exercice difficile pour lequel les jeunes sont encore en plein apprentissage. Il est donc grandement recommandé d’encourager les jeunes à préparer toute prise de parole.

1. **Définir le cadre de la situation de communication**

Il est établi que tout intervenant est d’autant plus consciencieux et précis dans ses propos s’il est en mesure d’anticiper le cadre général de la prise de parole.   
A cet effet, il est donc important de lui permettre de décrypter les dimensions sociales, informationnelles et techniques liées à la situation de communication.

* ***La dimension sociale***: On précisera ici le public cible susceptible d’écouter ou de lire les propos tenus et, s’il y a lieu, le rôle et la fonction des différents intervenants.  
  On précisera également l’intention principale du document médiatique qui sera produit (divertir, amuser, informer…).
* ***La dimension informationnelle :*** On présentera ici les thèmes généraux qui seront abordés.
* ***La dimension technique :*** Il s’agit ici de préciser le type de média sur lequel seront tenus les propos (presse écrite, radio, télévision) ainsi que le mode de diffusion (en direct ou en différé, …).

Précisons qu’il s’agit bien d’amener les intervenants à anticiper les contenus et non pas à les préparer avec eux. On risquerait vite alors de dénaturer le langage et le phrasé des jeunes. On perdrait également la richesse de la spontanéité et la fraicheur dont ils font preuve.

1. **Octroyer un temps d’adaptation du matériel**

Dans le cadre d’une production audiovisuelle, il est important de considérer que le rapport au micro et à la caméra n’est pas naturel et peu constituer un réel frein parasitaire dans l’élaboration des contenus. Il est donc important de favoriser un temps d’appropriation et de familiarisation avec la technologie utilisée.

1. **Etablir une véritable relation d’écoute et de respect.**

Quel que soit le statut et l’âge de la personne sollicitée par un journaliste, il est important qu’une relation de confiance s’installe entre les interlocuteurs. Les jeunes ne dérogent naturellement pas à la règle !  
Véritable gage d’une participation riche des intervenants, cette relation de confiance ne pourra exister que si ces derniers se sentent à la fois considérés, écoutés et respectés.

Ainsi, par exemple, si le journaliste offre aux jeunes le temps de s’exprimer, il est logique qu’il leur permette d’aller au bout de leurs idées.

1. **Respecter les jeunes dans leur identité**

Les sujets abordés avec les jeunes doivent à la fois les respecter dans leur identité et leur âge.   
Le choix éditorial, s’il y a lieu, sera concerté. L’objectif étant, rappelons-le, de leur donner la parole et non d’en faire les porte-paroles des adultes…

*Document créé par Marc André, détaché pédagogique à Média Animation et au SeGEC.*

1. Sylvie Crépy, Unapec (http://sitecoles.formiris.org/?WebZoneID=590&ArticleID=1639 [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-defenseure-des-enfants-donne-la-parole-aux-jeunes\_829866.html#8FVPHsLe1Ib6Ljl8.99 [↑](#footnote-ref-2)